



---

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE

# COMITÉ DE PILOTAGE DE LANCEMENT DU PLAN DE CONVERGENCE DE LA GUYANE

Lundi 2 juillet 2018, Préfecture de Guyane

# Ordre du jour

Mot d'accueil et propos liminaires

I - La Loi EROM

II - Les plans de convergence prévu par la loi EROM

III - Calendrier et actions à mener : point sur les prochaines étapes

# Mot d'accueil et propos liminaires



# I - La Loi EROM

LOI n° 2017-256 du 28 février 2017  
de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres  
dispositions en matière sociale et économique

# A - Extrait de la loi EROM - Article 1<sup>er</sup> du TITRE 1<sup>er</sup>

Titre Ier : STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ RÉELLE  
OUTRE-MER

## Article 1

La République reconnaît aux populations des outre-mer le **droit à l'égalité réelle** au sein du peuple français.

La République leur reconnaît le droit d'adopter un **modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité** dans le respect de l'unité nationale.

## B - Objectifs de la loi EROM

1° **Résorber les écarts de niveaux de développement** en matière économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementales ainsi que de différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et leur territoire ;

2° **Réduire les écarts de niveaux de vie et de revenus** constatés au sein de chacun d'entre eux

## II - Les plans de convergence prévus par la loi EROM

# A - Contenu du Plan de convergence et de transformation de Guyane

## Plan de convergence et de transformation de la Guyane pour 10 à 20 ans

DIAGNOSTICS PARTAGES *(en capitalisant sur les diagnostics existant)*

STRATÉGIE DE CONVERGENCE *(intégrant notamment des indicateurs de suivi de cette convergence)*

Contrat de  
convergence  
État - CTG

Contrat de  
convergence  
État - CCEG

Contrat de  
convergence  
État - CACL

Contrat de  
convergence  
État - CCOG

Contrat de  
convergence  
État - CCDS

Les premiers contrats de convergence et de transformation concerneront la période 2019-2022.



# B - Documents concourant au plan de convergence de Guyane

- Le Plan d'Urgence et les Accords de Guyane
- Le Livre Blanc réalisé dans le cadre des Etats Généraux de Guyane 2017-2018
- Le Livre Bleu des Assises des Outre-mer
- Les 17 objectifs de développement durable / Agenda 2030,

# C 1 - Capitaliser sur les Assises des Outre-mer



« L'État examinera, dès 2018, les initiatives présentées par les territoires lors des Assises dans le cadre des prochains contrats de convergence et de transformation. »

Extrait du Livre Bleu des Assises des Outre-mer

## C 2 - Exemples de propositions intégrées au livre bleu des Outre-mer

- L'État proposera d'inclure dans les contrats de convergence et de transformation, le développement d'outils dédiés à l'accompagnement en amont des entreprises innovantes (pépinières, « labs », centres de preuves du concept...).
- Les schémas territoriaux de formation culturelle seront priorités outre-mer et inclus dans le périmètre des prochains contrats de convergence et de transformation.
- Etc.

# III – Calendrier et actions à mener : Point sur les prochaines étapes

# Les étapes de réalisation du Plan de convergence

## 1 – Diagnostics à l'échelle régionale ainsi que par EPCI

*NB : De nombreux diagnostics existent déjà. Il s'agit d'en extraire les éléments saillants et non de refaire ces exercices.*

## 2 – Consolidation d'une stratégie de convergence et établissement d'indicateurs

## 3- Définition des plans d'actions par territoire avec la co-construction des éléments contractuels des futurs contrats de convergence

## 4 – Validation des contrats de convergence et du plan de convergence par les assemblées délibérantes

# 1 – Consolidation des diagnostics

- Bilan de l'ensemble des éléments de diagnostic existant : schémas, PO, CPER, Assises, Etats Généraux, Accords de Guyane, etc.
  
- Consolidation dans une synthèse courte

## 2- Consolidation d'une stratégie de convergence et définition des indicateurs et objectifs de convergence

Cette étape vise à définir et valider :

- les orientations régionales afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies
- les indicateurs en termes d'**infrastructures**, d'**environnement**, de **développement économique** et d'implantation des entreprises, de **développement social et culturel**, d'**égalité entre les femmes et les hommes**, de **santé** et d'accès aux soins, d'**éducation**, de **lutte contre l'illettrisme**, de **formation professionnelle**, d'**emploi**, de **logement**, d'**accès à la justice**, de **sécurité**, de **télécommunications**, d'**accès aux services publics**, à l'information, à la **mobilité**, à la **culture** et au **sport**

## EXEMPLE DE MATRICE DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

OBJECTIFS	ENJEUX	INDICATEURS		OBJECTIF	ENJEUX	INDICATEURS	
Permettre une haute qualité de vie des résidents	Santé	<i>Espérance de vie sans incapacité</i>	<i>Taux de suicides</i>	Valoriser les ressources naturelles et culturelles	Ressources culturelles	<i>Nombre d'équipement culturel par habitant</i>	<i>Nombre d'employés du secteur culturel</i>
	Sûreté	<i>Taux de violences conjugales</i>	<i>Nombre d'homicides pour 1000 habitants par an</i>		Ressources naturelles	<i>Part du territoire couverte par des parcs nationaux</i>	<i>Fréquentation des parcs nationaux</i>
	Educations	<i>Taux d'illettrisme</i>	<i>Taux de jeunes quittant précocement le système scolaire</i>	Créer les débouchés pour la production locale	Débouchés locaux	<i>Parts de la production locale dans la consommation du territoire</i>	
	Opportunités économiques	<i>Taux d'emploi</i>	<i>Revenu brut moyen par habitant</i>		Débouchés externes	<i>Balance commerciale</i>	
	Accès réseaux et numériques	<i>Couverture 4g du territoire</i>	<i>Taux de ménages équipés fibre optique</i>	Gérer les territoires de manière durable	Déchets	<i>Quantité de déchets produite par an par habitant</i>	<i>Taux de valorisation des déchets hors incinération</i>
	Logement	<i>Taux de mal logés</i>	<i>Taux d'occupation des foyers pour SDF</i>		Eau	<i>Jours de stress hydrique chaque année</i>	<i>Nombre de jours par an où l'accès à l'eau potable au robinet n'est pas garanti</i>
	Perception des citoyens	<i>Satisfaction dans la vie</i>	<i>Confiance des ménages</i>		ENR	<i>Part des renouvelables dans le mix énergétique</i>	<i>Empreinte carbone par habitant</i>
Assurer l'attractivité du territoire	<i>IDE</i>	<i>Solde migratoire observé</i>	Promouvoir la croissance économique		<i>PIB/habitant</i>	<i>Taux de croissance du PIB</i>	

Extrait du  
Livres Bleu Outre-mer



## 3 – Réalisation des contrats de convergence

Les contrats sont :

- réalisés sur la base du diagnostic et des orientations établies dans la stratégies de convergence
- signés avec chaque EPCI et avec la CTG

## 4 – La signature du Plan de convergence

Avant sa signature, le plan doit faire l'objet de :

- Concertations avec les acteurs économiques et sociaux (modalités à définir)
  - Présentations et de débats au sein des assemblées délibérantes des collectivités ainsi que d'une délibération spécifique
- 
- Le plan sera signé par l'État, les 4 EPCI guyanais et la CTG d'ici au dernier trimestre 2018.

# Echanges



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE

Merci pour votre écoute.

Prochain comité de pilotage – Lundi 3 septembre 2018 à 14h30 en salle Félix EBOUE

Service référent : SGAR de la Préfecture de Guyane  
Contact : [convergence@guyane.pref.gouv.fr](mailto:convergence@guyane.pref.gouv.fr)